



Taxes italiennes sur des défraiements

Par **Mandorline**, le **28/10/2018** à **15:03**

Bonjour,
Je suis comédienne et suis embauchée par le théâtre de la Scala pour une durée de 2 mois. Nous avons un salaire pour les répétitions ainsi que pour chaque représentation. Nous avons en plus un montant fixé pour les défraiements sur la totalité du séjour. Sur les salaires, un taux de 40% est prélevé pour les impôts et la sécurité sociale. cependant, ce taux est aussi appliqué sur le montant des défraiements.
Cela veut-il dire qu'ils considèrent ce montant comme un salaire? Est-ce légal?
Merci de votre réponse,

Par **amajuris**, le **28/10/2018** à **16:24**

bonjour,
nous sommes un site de conseil juridique de droit français donc pas compétent pour répondre à une question relative au droit du travail italien.
salutations